

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2013 à 18 h 30 à la Mairie

L'an deux mil treize, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GARIN Sylvestre, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GUILLON-CURIEN Christine, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, PADOVANI Françoise, PARIS Bruno, PARIS Michel, ROSSI Valérie.

Excusés, absents : PICHOIR Jean-Claude (pouvoir à Valérie ROSSI)

Secrétaire de séance : **GROSJEAN-BRUNNER Agnès**

Intervention de Eric MASNADA, agent ONF

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Conseil Municipal du 17 juin 2013
- 2) Point sur les travaux
- 3) Urbanisme
- 4) Projet RTE : compatibilité document d'urbanisme de la commune
- 5) Convention mise à disposition four communal des Bouteils
- 6) Fonds de concours voirie communale
- 7) Motion ONF
- 8) Répartition des sièges communauté de communes du Savinois
- 9) Cotisation SPA, ADIL
- 10) Subvention AICA (chasse) pour 2013
- 11) Redevance voies et réseaux
- 12) Achat parcelle ZB 52 à « champ de maroyes »
- 13) Congrès des Maires 2013
- 14) Décision modificative budget de l'eau et assainissement
- 15) Restitution caution appartement communal du presbytère
- 16) Questions diverses

Intervention de Eric Masnada, agent ONF :

M. Masnada fait un compte-rendu des travaux effectués par l'ONF pour 2013 dans la forêt communale. Pour 2014 les travaux seront les mêmes (entretien des pistes, taille etc...), conformément au programme de travaux prévus sur plusieurs années.

Il confirme au conseil que la vente de deux coupes de bois est effective et que les exploitants ont terminé les travaux. Il propose au conseil de réfléchir sur l'opportunité pour 2014 de vendre la parcelle 11. Le conseil décide d'accepter cette proposition.

Suite à la vente des deux coupes il conviendrait pour la mairie de déposer un autre dossier de régénération du mélèzin et d'effectuer les demandes de subventions ; Il s'agirait de replanter 5.3 ha et de mettre en place 2.4 km de clôture. Pour mémoire le précédent dossier concernant la régénération, pour lequel la commune a été subventionnée, concernait 7.15 ha de plantations et 3.4 km de clôtures.

Concernant les travaux effectués, M. Masnada tient à faire part de ses inquiétudes par rapport à l'agriculteur qui dispose de pâturages dans ce secteur (il y a souvent des problèmes de vaches à l'intérieur des parcs). Si la commune décidait de continuer la régénération, il conviendra de passer une convention avec l'agriculteur en question afin de lui demander plus de surveillance, de l'aide sur les travaux et l'entretien des clôtures. La

surface totale sur les deux programmes s'élève en tout à 13 ha que l'on doit enlever sur ses pâturages. Une réunion sera fixée courant octobre, novembre avec l'agriculteur.

Valérie Rossi demande à M. Masnada d'expliquer en quoi concerne le déclassement de la forêt communale concernée par le projet de RTE pour les lignes à très haute tension. Il répond que le déclassement est nécessaire afin de pouvoir obtenir un permis de construire en zone protégée. Etant donné qu'il s'agit de forêt soumise au régime ONF, il va se renseigner auprès de ses supérieurs.

Valérie Rossi remercie M. Masnada pour toutes les informations apportées.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Point sur les travaux :

- Dossier de travaux dans le cadre de l'aménagement de village : Bruno Paris rappelle au conseil qu'une subvention a été allouée par le conseil général qui demande ou en est l'avancement des travaux. Le rond-point du lotissement est terminé. Il convient maintenant de poursuivre sur les travaux de l'impasse des Brouas avec la construction d'un mur. Après avoir consulté plusieurs devis le conseil décide de retenir l'entreprise « Tiranno », des précisions seront demandées sur le devis.
- Renforcement du périmètre des sources des Bouteils : face à divers problèmes rencontrés au captage il convient d'effectuer des travaux de remplacement du grillage. Des devis ont été demandés, cela concerne 4 à 500 mètres de clôture.
- Elagage d'arbres à Chadenas : une nacelle va être louée. Elle permettra aussi de faire la mise en place des illuminations avec l'aide de l'agent technique de Puy St Eusèbe.
- Bruno Paris informe le conseil de la demande faite au propriétaire mitoyen de la mairie de couper des arbres qui poussent vers le communal et deviennent gênants. Agnès Grosjean signale aussi un peuplier dangereux.
- Bruno Paris informe le conseil qu'il y a une vanne défectueuse au hameau du Serre sur le réseau d'eau. Son changement coûterait 3 000 €. Le conseil décide d'attendre pour l'instant étant donné qu'une autre vanne peut assurer la coupure du réseau en amont.
- Vanne aux Bouteils : il conviendrait de mettre en place une petite vanne d'arrêt qui permettrait de ne plus couper le réseau chez un privé et qui s'avèrerait utile pour vidanger notamment lorsqu'on bascule le réseau sur le réservoir du Serre.
- Chadenas : centre des finances : le conseil est d'accord pour les travaux proposés (caniveau collecteur et merlon)
- Affouage : Bruno Paris fait part au conseil de l'avancement de la coupe d'affouage. La route départementale reliant les Bouteils au lotissement du Pibou sera fermée à la circulation les 4 et 5 octobre prochain de 8 h 30 à 19 h afin de pouvoir procéder à l'abattage des arbres et le transport du bois en toute sécurité.
- Travaux dans le fossé à côté de Michel Maraval .Une visite sur place sera organisée.
- Fontaine des Bouteils : Christine Curien expose au conseil que l'évacuation du dernier lavoir semble avoir un problème. Elle a enlevé un des deux bouchons afin que l'eau ne s'écoule plus contre le mur. Hervé ira voir sur place.

3) Urbanisme :

- Modification simplifiée du POS : le conseil décide de relancer l'opération dès le retour de la préfecture de la délibération.
- Problème d'occupation du domaine communal : Valérie Rossi rappelle au conseil qu'un administré occupe illégalement une portion de terrain communal. La commune n'ayant aucune utilité de ce morceau de parcelle, le conseil décide de lui proposer de l'acheter ou de le remettre en état. Le prix est fixé à 80 € le m2.
- Sylvestre Garin expose au conseil que dans le cadre de la labellisation du bâtiment du presbytère, une visite de contrôle du cabinet BDM a eu lieu. Les résultats sur la production solaire et les consommations de chauffage sont très positifs et permettront la validation du paiement de la subvention allouée par le conseil régional. Afin d'avoir un suivi précis des consommations et un contrôle sur le relevé des compteurs il serait opportun d'établir une convention avec le bureau

d'études « ADRET », spécialiste en la matière (bureau d'études chargé des travaux à l'origine). Le conseil municipal attend la proposition financière du cabinet.

4) Projet RTE : compatibilité avec le POS de la commune :

Madame Le Maire fait part au conseil que la Commission d'enquête, relative à l'enquête publique concernant le projet de rénovation de l'alimentation électrique de la Haute Durance (projet P4 et P6), a émis un avis favorable au projet assorti de deux réserves et de six recommandations. Elle informe le conseil du courrier du Préfet demandant d'émettre un avis sur la compatibilité du POS de la commune avec ce projet. Cette mise en compatibilité porte, pour la commune, sur le déclassement des EBC (espaces boisés classés) sur une bande de servitude de 100 m dans la zone NC (tc).

Conformément à la délibération prise par le conseil municipal avant l'enquête publique, se prononçant pour l'enfouissement des lignes THT, 8 voix sont pour un avis défavorable et 3 voix pour un avis favorable.

5) Convention mise à disposition du four des Bouteils :

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention avec l'utilisateur du four des Bouteils afin de fixer les modalités de mise à disposition. Le conseil accepte cette proposition pour une mise à disposition 3 fois par semaine et l'autorise à signer la convention.

6) Fonds de concours de la voirie communale :

Valérie ROSSI expose au conseil que la préfecture nous demande de rapporter la délibération n° 08.2013 prise sur la participation financière de la commune aux travaux de voirie faits par la Communauté de Commune dans le cadre du fonds de concours car elle ne mentionne pas le montant des subventions allouées pour ce programme. Le conseil décide de reprendre cette délibération avec le montant des subventions.

7) Motion ONF :

Michel Maraval informe le conseil de la motion qui a été votée par la Communauté de Communes du Savinois concernant l'ONF ; Etant donné que chaque commune membre doit aussi s'exprimer, le conseil municipal décide de voter aussi cette motion qui concerne l'organisation de l'Office et des restrictions de postes.

8) Répartition des sièges communauté de communes :

Valérie Rossi expose au conseil qu'il convient de reprendre une délibération et annuler la n°17.2013 concernant la répartition des sièges des organes délibérants des EPCI. La délibération doit mentionner la répartition pour toutes les communes et non pas seulement pour Puy Sanières. Le conseil décide de rapporter cette délibération et d'en reprendre une autre conforme à l'article L.5211.6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9) Cotisation SPA, ADIL :

Le conseil accepte la cotisation à la SPA pour un montant de 204.18 €
Il accepte la cotisation à l'ADIL pour un montant de 77.35 €

10) Subvention communale à l'AICA :

Valérie Rossi présente au conseil le dossier de demande de subvention de l'association AICA (chasse) pour l'année 2013. Le conseil décide d'allouer une subvention de 250 €.

11) Participation pour voies et réseaux :

Le conseil décide de reporter ce point de l'ordre du jour car il souhaiterait que l'on se renseigne plus précisément sur cette participation fixée dans les autres communes.

12) Achat parcelle ZB 52 à « champ de maroyes »

Frédéric Arnoux rappelle au conseil la volonté de la Mairie de faire l'acquisition d'une parcelle privée située dans le périmètre rapproché du captage d'eau du Serre, ceci afin d'en garantir sa protection. Il s'agit de la parcelle ZB 52, sise au lieu-dit « Champ Maroyes » d'une superficie de 2.50 hectares. Une estimation a été demandée au service des Domaines, la parcelle a été évaluée à 6500 €. Le conseil accepte d'acheter cette parcelle à ce prix. Il charge le Maire de s'en occuper et l'autorise à signer les pièces s'y rapportant. Frédéric Arnoux transmettra cette proposition à la propriétaire.

13) Congrès des Maires :

Le conseil décide de participer au Congrès pour l'année 2013. La Mairie prendra en charge l'inscription, l'hébergement et le transport pour deux personnes.

14) Décision modificative budget de l'eau et assainissement :

Valérie Rossi expose au conseil qu'il convient d'effectuer une décision modificative au budget de l'eau et d'assainissement. En effet il manque 0.74 centimes d'euros au compte 1391 qui représente l'amortissement des subventions d'investissement. Le conseil accepte d'effectuer la modification comme suit :

Compte 678 + 1 €
Compte 777 + 1 €
Compte 1391 + 1 €
Compte 131 + 1 €

15) Restitution caution appartement communal du presbytère :

Valérie Rossi expose au Conseil que suite au départ de la locataire de l'appartement n°2 au presbytère et après l'état des lieux il convient de restituer la caution de l'appartement. L'état des lieux ne présentant aucune réserve ni réparations à faire le conseil décide de restituer la caution à la locataire dans son intégralité.

16) Questions diverses :

- Demande de dénomination de commune touristique : le dossier est prêt à être envoyé à la Sous Préfecture à Briançon.
- Charte du Parc des Ecrins : la charte ayant été adoptée une réunion, afin de détailler le programme des trois années à venir, est prévue le 7 octobre à 9 h.
- Le forum de l'emploi 2013 aura lieu à Savines Le Lac et à Embrun le 22 octobre prochain.
- Rôle d'eau et assainissement : Valérie Rossi fait part au conseil de la requête d'un administré qui souhaite payer un rôle en moins car il ne met plus son studio à la location. Le conseil demande au pétitionnaire de prouver qu'il n'y a, dans son habitation, qu'un seul logement.
- Valérie Rossi informe le conseil des remerciements de la famille Arnoux et de la famille Bourse à l'occasion des obsèques de leurs proches.

Séance levée à 23 h 00

Valérie ROSSI, Maire